



ESIMAP et L'Extension UMH vous proposent un

## SEMINAIRE sur LA COMPARAISON DES OFFRES EN MARCHES PUBLICS ET PRATIQUE DE LA PRISE DE DECISION MULTICRITERE

### 3 JOURNEES THEORIQUES ET PRATIQUES

**I. La comparaison des offres en procédures multicritères – la problématique de la pondération des critères en marchés publics**

**II. Pratique de la prise de décision multicritère – l'approche MACBETH**

**III. Pratique de l'approche M-MACBETH (logiciel)**

### Conditions d'organisation

#### Modalités communes aux 3 journées de cette formation

##### Horaire

Toutes les journées de formation ont lieu de 9h précises à 17h (avec une pause de 12h30 à 14h). Des pauses café sont organisées à 10h30 et 15h30. L'accueil est organisé à partir de 8h45.

##### Nombre de participants

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de participants est limité à un maximum par journée de formation :

- de 40 personnes pour les modules 1 et 2
- de 20 personnes pour le module 3 (labo informatique)

Un minimum de 16 inscrits est nécessaire à l'organisation de la formation. Au delà de 30 inscrits pour le cycle complet (3 jours), une seconde session du module 3 pourrait être envisagée.

##### Inscriptions

Les inscriptions doivent parvenir à ESIMAP mais la facturation sera assurée par l'Extension UMH avec si possible paiement anticipatif

##### Droits d'inscription

Les droits d'inscription comprennent notamment les documents distribués, les repas, les pauses café, les locations de salles et de matériel.

Les droits d'inscription doivent être versés au compte de l'Extension UMH n° 068-2449904-02 avec la communication requise, si possible anticipativement ou dans les meilleurs délais après réception de la facture.

##### Participation financière

Les droits d'inscriptions à la formation (TVA non applicable) s'élèvent à :

- **700 EUR** pour le cycle complet des 3 jours
- **260 EUR** pour le module 2 seul (méthodologie)
- **520 EUR** pour les modules 1 et 2 (sans l'approche pratique n°3)
- **515 EUR** pour les modules 2 et 3 (méthode et mise en pratique)



### PRATIQUE DE LA PRISE DE DECISION MULTICRITERE : NOTIONS DE BASE L'APPROCHE D'AIDE A LA DECISION MACBETH FORMATION A L'UTILISATION DU LOGICIEL M-MACBETH

**Dates :** Mardi 15 janvier et lundi 21 janvier 2008

**Lieu :** Mons, Université de Mons-Hainaut, Bâtiment Warocqué, Auditoire Hotyat et Laboratoire Informatique

#### I. Objet

Ces deux journées de formation ont pour but de montrer comment on peut procéder, en pratique, pour réaliser un appel d'offres qui respecte les prescriptions légales en la matière. La question de la pondération des critères et celle de la détermination de la valeur intrinsèque des offres reçues y feront l'objet d'une attention toute particulière. Les erreurs les plus courantes (comme par exemple considérer que pondérer des critères consiste à quantifier l'importance relative de ces critères ou croire que la méthode de notation par points est conforme à la réglementation) seront analysées sur base d'exemples simples.

Une approche pratique (approche MACBETH) permettant de répondre en tout point aux prescriptions légales sera présentée en détails. Des exemples d'applications réelles permettront de montrer l'intérêt et l'applicabilité très générale de cette approche.

La mise en œuvre de l'approche MACBETH peut être grandement facilitée par l'utilisation d'un logiciel : le logiciel M-MACBETH.

La journée du 21 janvier sera entièrement consacrée à la présentation et à la maîtrise de ce logiciel. Durant cette journée, qui se tiendra dans le laboratoire informatique de la Faculté Warocqué, chaque participant aura l'occasion de traiter un exemple complet d'appel d'offres avec le logiciel.

#### 2. Programme :

##### 2<sup>ème</sup> module **Mardi 15 janvier 2008**

- La prise de décision multicritère en pratique
  - Les pièges à éviter
  - Comment se donner des bases solides de travail
  - Comment pondérer les critères
  - Comment évaluer les offres reçues

- L'approche MACBETH d'aide à l'évaluation multicritère

- Exemples d'applications

##### 3<sup>ème</sup> module **Lundi 21 janvier 2008**

- Le logiciel M-MACBETH
- Pratique de l'approche MACBETH avec le logiciel

**Intervenants :** Jean-Claude VANSNICK et Céline MOUSSET

## Inscription complémentaire aux modules Extension UMH

**A RENVoyer AVANT LE 5 JANVIER 2008**

PAR FAX : 071 70 04 28 ou

MAIL : [info@esimap.be](mailto:info@esimap.be) ou COURRIER :

ESIMAP - Avenue Général Michel 1 E – 6000 Charleroi  
Ou via

L'Extension UMH – Place Warocqué – 7000 Mons

Extension.umh@umh.ac.be – Fax : 065/37 32 10

Mme/Melle/M. (NOM) : .....

Prénom : .....

Fonction : .....

Administration/entreprise : .....

Service : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

N° de TVA : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Module UMH 1 déjà suivi : OUI / NON

Année : .....<sup>2</sup> Expérience en marchés publics depuis : .....

.....<sup>2</sup>

#### Partenariat Extension U.M.H. –

Mons, Université de Mons-Hainaut, Faculté Warocqué

S'inscrit à :

Cycle complet (3 j.) – 11/12/07 – 15,21/01/08 700 EUR  <sup>4</sup>

UMH 2 & 3 (2 j.) – 15 et 21/01/08 515 EUR  <sup>4</sup>

UMH 2 seul (1 j.) – 15/01/08 260 EUR  <sup>4</sup>

En acceptant les conditions générales d'inscription, s'engage à (faire) verser la somme de ..... EUR<sup>5</sup> dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte de l'Extension UMH n° 068-2449904-02 et anticipativement aux journées

Commande l'ouvrage d'ESIMAP « Les marchés publics ... » à ..... EUR (195 EUR si inscrit à 1 journée spéciale de ce cycle) → pour l'ouvrage, bon de commande avec facturation séparée. <sup>6</sup>

En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à .....

.....

Désire recevoir une attestation de participation.

Date : ..... Signature <sup>7</sup> : .....

Cachet / accord :

1. En cas d'inscriptions séparées ou multiples pour certaines formations ou journées, prendre d'abord copie du présent bulletin avant de le compléter.
2. Indiquer l'année et / ou l'organisme
3. Entourer le ou les numéro(s) de(s) module(s) choisi(s)
4. Dans l'affirmative, apposer une croix dans la case correspondante
5. Compléter la somme en tenant compte de la dégressivité des droits d'inscription (voir grille ci-contre)
6. Cette commande doit également avoir été autorisée par l'autorité compétente
7. L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)